

Procès-verbal de la session **SPÉCIALE** tenue le **16 DÉCEMBRE 2019** à **12 h 15** à l'hôtel de ville, salle du conseil, sis au 15, rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON;	mairesse;
Christian CÔTÉ,	conseiller;
Krystel HOULE-PLANTE,	conseillère
Dominic LAQUERRE,	conseiller;
Raymond PAILLÉ,	conseiller,
Marie-Josée-PLEAU,	conseillère.

Est absent :

Alain DUCHARME,	conseiller.
-----------------	-------------

Assiste également à la session :

Annie LEMIEUX,	directrice générale et greffière.
----------------	-----------------------------------

19,333 OUVERTURE DE LA SESSION

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, elle ouvre la session à 12 h 15.

19,334 CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

La greffière déclare qu'elle a signifié conformément à la loi l'avis de convocation pour cette séance spéciale.

19,335 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Comme il s'agit d'une session spéciale, l'ordre du jour est adopté comme tel.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SESSION
2. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2019
6. RESSOURCES HUMAINES – Embauche de préposés pour l'entretien et la surveillance de la patinoire extérieure
7. CARNAVAL D'HIVER – Demande de la Corporation des loisirs pour les feux d'artifices
8. COMPTEURS D'EAU – Industries Cascades
9. OFFRE DE SERVICES – Demande d'exclusion CPTAQ
10. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DU RÈGLEMENT DE TAXATION 2020
11. ADOPTION DU RÈGLEMENT N^o 19-14 – Règlement pour permettre la circulation des motoneiges sur certains chemins municipaux
12. CENTRE DE PRÉVENTION SUICIDE ARTHABASKA-ÉRABLE – 22^e activité-bénéfice
13. LEVÉE DE LA SESSION

19-275 **RÉSOLUTION NO 19-275**
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Raymond PAILLÉ**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

19,336 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

19,337 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2019

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 2 décembre 2019.

19-276 **RÉSOLUTION NO 19-276**
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SESSION ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2019

Sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 2 décembre 2019 tel que présenté.

19,338 RESSOURCES HUMAINES – Embauche de préposés pour l'entretien et la surveillance de la patinoire extérieure

19-277 **RÉSOLUTION NO 19-277**
EMBAUCHE DE PRÉPOSÉS
POUR L'ENTRETIEN ET LA SURVEILLANCE
DE LA PATINOIRE EXTÉRIEURE
SAISON 2019-2020

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le conseil désire maintenir les activités de la patinoire extérieure pendant la saison hivernale, ce qui procure une qualité de vie accrue aux résidents;
- 2 L'entretien de cette patinoire doit être effectué régulièrement tant pour le déneigement que pour l'entretien de la glace;
- 3 La ville doit assurer la surveillance des patineurs durant les heures d'ouverture;
- 4 Les sommes nécessaires sont prévues au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ENGAGEMENT DE PERSONNEL.** La ville est autorisée à retenir les services de personnes nécessaires pour combler l'horaire pour l'entretien de la patinoire extérieure et l'entretien intérieur du vestiaire pour la saison 2019-2020. Ces personnes travailleront, lorsque la température le permettra, la semaine, les fins de semaine et, au besoin. Le nombre d'heures hebdomadaires sera partagé entre les employés, selon leurs disponibilités. Ils assumeront l'arrosage et le déblaiement des patinoires, le cas échéant, et la surveillance des patineurs tant à l'intérieur du bâtiment que sur les patinoires.

L'arrosage et le déblaiement se feront en dehors des heures d'ouverture et pendant, si nécessaire.

- 2- **RÉMUNÉRATION.** La rémunération sera celle en vigueur au cours de l'exercice 2019 jusqu'au 31 décembre et la nouvelle rémunération au cours de l'exercice 2020, le cas échéant.
- 3- **HORAIRE.** La patinoire sera ouverte aux heures suivantes :
du lundi au vendredi inclusivement : de 18 h à 21 h;
le samedi et le dimanche : de 13 h à 21 h.

La patinoire sera ouverte en après-midi les journées pédagogiques, durant la période des fêtes et au cours de la semaine de relâche scolaire.

- 4- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

19,339 CARNAVAL D'HIVER – Demande de la Corporation des loisirs pour les feux d'artifices

**19-278 RÉSOLUTION NO 19-278
CARNAVAL D'HIVER
CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE
POUR LES FEUX D'ARTIFICE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Corporation des loisirs de Kingsey Falls organise pour une 5^e année un carnaval d'hiver qui se tiendra le 22 février 2020;
- 2 La Corporation des loisirs a demandé une contribution financière à la ville pour la présentation de feux d'artifices dans le cadre de cet événement;
- 3 Il y a lieu d'encourager cet événement qui s'adresse à toute la population de la ville;
- 4 Des montants seront disponibles au budget 2020 pour cette dépense;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Raymond PAILLÉ**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser à la Corporation des loisirs de Kingsey Falls un montant de **TROIS MILLE CINQ CENTS DOLLARS (3 500,00 \$)** pour la présentation de feux d'artifices dans le cadre du Carnaval d'hiver qui se tiendra le 22 février 2020 au parc municipal.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à la Corporation des loisirs de Kingsey Falls.

19,340 COMPTEURS D'EAU – Industries Cascades

**19-279 RÉSOLUTION 19-279
ACHATS DE COMPTEURS D'EAU**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Des compteurs d'eau potable sont installés dans des usines de Cascades;
- 2 La ville veut utiliser la télémétrie pour suivre ces compteurs d'eau et qu'il appert que les compteurs ont déjà plusieurs années d'usure et qu'ils ne sont pas compatibles avec la télémétrie;
- 3 La firme Compteurs Lecomte a déposé une offre intéressante pour la ville;
- 4 Aucun montant n'est prévu au budget pour ces achats;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acheter de Compteurs Lecomte Itée QUATRE (4) compteurs d'eau, le tout tel que prévu à la soumission no 9058 du 9 décembre 2019. Les compteurs seront installés chez Plastiques Cascades et Cascades Groupe Tissus et seront reliés à la télémétrie. La ville fournit les compteurs d'eau qui seront installés par le propriétaire de l'immeuble.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **MILLE NEUF CENT SOIXANTE-SEPT DOLLARS ET DOUZE CENTS (1 967,12 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible aux Compteurs Lecomte Itée.

19,341 OFFRE DE SERVICES – Demande d'exclusion CPTAQ

19-280

**RÉSOLUTION NO 19-280
DEMANDE D'EXCLUSION À LA CPTAQ
MANDAT À SERVICES EXP**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville veut présenter une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de permettre l'agrandissement du périmètre d'urbanisation sur le terrain du Théâtre des Grands Chênes qui est adjacent au périmètre d'urbanisation de la ville;
- 2 La ville veut obtenir les services d'urbanistes pour l'accompagner dans sa démarche;
- 3 La firme Services EXP inc. a présenté une proposition intéressante pour la ville;
- 4 Aucun montant n'est prévu au budget pour ce mandat;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate la firme Services EXP inc. pour rédiger une demande d'exclusion afin de permettre l'agrandissement du périmètre d'urbanisation sur le terrain du Théâtre des Grands Chênes (lots 5 740 159 et 5 740 158), le tout tel que prévu à l'offre de service KIFM-00068296-PP du 13 décembre 2019.
- 2- **DÉPENSE.** La Ville est autorisée à dépenser la somme de **SIX MILLE CINQ CENTS DOLLARS (6 500,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURE.** La directrice générale, madame Annie Lemieux, est autorisée à signer tout document nécessaire aux fins de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Services EXP inc.

19,342 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DU RÈGLEMENT DE TAXATION 2020

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE TAUX DE TAXATION DE L'EXERCICE FINANCIER 2020

Le conseiller **Krystel HOULE-PLANTE** donne avis de motion qu'à une prochaine session sera soumis, pour adoption, un **règlement établissant le taux de taxation de l'exercice financier 2020.**

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

19,343 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 19-14 – Règlement pour permettre la circulation des motoneiges sur certains chemins municipaux

**19-281 RÉSOLUTION NO 19-281
ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 19-14
RÈGLEMENT POUR PERMETTRE LA CIRCULATION DES
MOTONEIGES SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX**

Un projet de règlement ayant été remis à tous les membres du conseil municipal dans les délais prescrits par la loi, ceux-ci déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à sa lecture, sur proposition de **Raymond PAILLÉ**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le règlement n° 19-14 *Règlement pour permettre la circulation des motoneiges sur certains chemins municipaux* tel que soumis par la greffière.

**19,344 CENTRE DE PRÉVENTION SUICIDE ARTHABASKA-ÉRABLE
22^e activité-bénéfice**

Les membres du conseil prennent connaissance de l'invitation du Centre de prévention suicide Arthabaska-Érable sans y donner suite.

19,345 LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 12 h 40.

Micheline Pinard-Lampron
Mairesse

Annie Lemieux
Directrice générale et greffière